

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Conformément à l'arrêté du Président de Rodez agglomération du 16 avril 2019, le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique sur :

- le projet de modification n°2 de la révision n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) concernant les communes de Rodez, Onet-le-Château, Sébazac-Concourès, Sainte-Radegonde, Le Monastère, Olemps, Luc-la-Primaube et la commune déléguée de Druelle ;
- le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Balsac,

du mardi 14 Mai à 9h00 au jeudi 13 Juin 2019 à 17h (31 jours).

Le Président du tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Denis ROUALDES en qualité de commissaire enquêteur.

Où consulter les pièces ?	Où transmettre ses observations et propositions ?
Rodez agglomération : 6 avenue de l'Europe à Rodez (sur dossier papier et sur poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture).	Sur les registres papiers (Rodez agglomération et ses communes)
Les mairies des communes de Rodez agglomération concernées par le projet de modification.	Sur l'« e-registre » à l'adresse suivante : http://www.rodezagglo.fr
Sur internet : http://www.rodezagglo.fr	Par écrit : M. le commissaire enquêteur – RODEZ AGGLOMERATION- Service Urbanisme Règlementaire 6 avenue de l'Europe 12000 Rodez ;
	Par courriel : enquetepublique-urbanisme@rodezagglo.fr

Toute observation ou proposition, tout courrier, courriel ou documents réceptionnés après le 13 juin 2019 à 17h00 ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public à Rodez agglomération, 6 avenue de l'Europe, 12000 Rodez, ainsi que dans les lieux suivants :

Lieu de permanences	Jours	Dates	Heures
Rodez agglomération	mardi	14/05/2019	09h00 - 12h00
Mairie déléguée de Balsac	jeudi	16/05/2019	09h00- 12h00
Rodez agglomération	mardi	21/05/2019	14h00 - 17h00
Rodez agglomération	mercredi	29/05/2019	09h00 - 12h00
Mairie de Druelle Balsac	mercredi	05/06/2019	14h00 - 17h00
Rodez agglomération	jeudi	13/06/2019	14h00 - 17h00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport unique et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à Rodez Agglomération 6 avenue de l'Europe, dans chacune des mairies concernées et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <http://www.rodezagglo.fr> .

Les informations concernant ces projets peuvent être demandées auprès du service urbanisme règlementaire : 6 avenue de l'Europe à Rodez - 05.65.73.83.75.